

-8. Mai 1941 L

L. 15. 42. 13. 2 ZD.

Berne, le 8 mai 1941.

ad Ba. 291. UdSSR.ConfidentielA la Division du Commerce
du Département fédéral de l'Economie publique,Berne.

Monsieur le Directeur,

Nous avons eu l'honneur de recevoir la lettre du 3 mai par laquelle vous voulez bien nous demander de nous prononcer sur l'opportunité d'autoriser l'installation à Berne d'un correspondant de l'Agence Tass.

Nous avons soumis cette question délicate à un examen très attentif, car nous comprenons fort bien votre désir de créer entre l'U.R.S.S. et la Suisse une atmosphère favorable à l'exécution de l'accord commercial, si important pour le ravitaillement de notre pays, que vous avez réussi à conclure à Moscou le 24 février dernier. Cet examen nous conduit toutefois, malgré notre plus vif désir de ne pas susciter des difficultés inutiles, à la conclusion que la présence à Berne d'un correspondant de l'Agence Tass ne devrait pas être autorisée.

Dans les conjonctures actuelles, où des questions de presse pèsent très lourdement sur nos relations avec nos voisins, nous avons le devoir d'éviter tout ce qui pourrait augmenter les causes de friction. Même en admettant que le correspondant de l'Agence Tass



cherche à éviter de prendre part à des polémiques ou à des intrigues, le seul fait de sa présence en créerait. Elle donnerait lieu, à l'étranger, à des interprétations tendancieuses qui peuvent, dans les présentes circonstances, avoir des conséquences imprévisibles.

Agréé, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

*Le Chef
de la Division des Affaires étrangères*